



L'Assemblée Générale Ordinaire de Stroc Industrie, Société Anonyme au capital de 62.425.750,00 Dhs et dont le siège social est à Had Soualem, Zone Industrielle, Zone industrielle, lot 145, immatriculée au Registre de Commerce de Berrechid, sous le numéro 1489, se tiendra le :

**2 Juin 2022 à 9h au Palace d'Anfa  
Salle de conférence  
171, boulevard d'Anfa  
Casablanca**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de STROC pour l'année 2021 ;
- Affectation du résultat 2021 ;
- Conventions réglementées ;
- Jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2021, ainsi que les formulaires de votes par correspondance et procuration sont disponibles sur le site internet de la société ([www.stroc.com](http://www.stroc.com)) dans la rubrique Communication > Publications.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au Siège Social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au 4, rue des Tabors, Oasis, Casablanca.

Le projet de résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les états de synthèse, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort une perte nette 10.848.895,23 dirhams.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs, au Président et aux Commissaires Aux Comptes.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que les états de synthèses font apparaître perte nette de 10.848.895,23 dirhams, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice 2021 : -10.848.895,23 dirhams
- Mise en réserve légale 5 % : 0 dirhams
- Dividendes : 0 dirhams
- Report à nouveau : -10.848.895,23 dirhams

Concernant la question de la comptabilisation des pénalités de retard de paiement, l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne prendre aucune décision concernant la comptabilisation des intérêts de retard et des modalités de paiement afin de préserver la relation commerciale avec les clients de la société.

Après affectation du résultat selon ce qui précède, le compte « report à nouveau » présenterait donc un solde débiteur de 662.087.904,22 dirhams.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05, approuve le renouvellement desdites conventions.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de jetons de présence au titre de l'exercice 2021, compte tenu de la situation de l'entreprise.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Abdelhadi NINIA et Laurent SABLE, pour une durée de quatre (4) années qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## **SIXIEME RESOLUTION.**

Conformément à l'article 17 alinéa 9 des Statuts en vigueur, le Cabinet EL MAGUIRI & ASSOCIES est nommé au fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Cabinet KPMG pour la période allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites.



Contact  
[r.leguellec@stroc.ma](mailto:r.leguellec@stroc.ma)  
+212 522 991 570



**Bilan (Actif)**  
**(Modèle Normal)**

STROC INDUSTRIE SA SA

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs→[A]</b>	<b>2 194 097,00</b>	<b>1 764 845,88</b>	<b>429 251,12</b>	<b>868 070,52</b>
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 194 097,00	1 764 845,88	429 251,12	868 070,52
C	Primes de remboursement des obligations				
	<b>Immobilisations incorporelles→ [B]</b>	<b>11 452 087,47</b>	<b>11 448 845,80</b>	<b>3 241,67</b>	<b>4 541,67</b>
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 452 087,47	11 448 845,80	3 241,67	4 541,67
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>Immobilisations corporelles →[C]</b>	<b>369 266 163,47</b>	<b>97 655 129,88</b>	<b>271 611 033,59</b>	<b>280 200 684,74</b>
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	24 114 192,24	42 576 481,42	47 247 135,26
M	Installations techniques, matériel et outillage	70 818 337,97	53 317 888,59	17 500 449,38	21 118 817,54
O	Matériel de transport	3 375 033,50	3 369 497,29	5 536,21	2 317,86
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	17 658 216,06	16 424 192,39	1 234 023,67	1 527 191,27
	Autres immobilisations corporelles	487 244,29	429 359,37	57 884,92	68 564,82
	Immobilisations corporelles en cours				
	<b>Immobilisations financières→[D]</b>	<b>37 570 200,34</b>	<b>21 354 994,89</b>	<b>16 215 205,45</b>	<b>16 208 787,65</b>
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	16 215 205,45		16 215 205,45	16 208 787,65
S	Titres de participation	21 354 994,89	21 354 994,89		
	Autres titres immobilisés				
E	<b>Ecart de conversion actif→ [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>420 482 548,28</b>	<b>132 223 816,45</b>	<b>288 258 731,83</b>	<b>297 282 084,58</b>
A	<b>Stocks→[F]</b>	<b>17 041 154,08</b>		<b>17 041 154,08</b>	<b>20 208 623,05</b>
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	11 871 223,31		11 871 223,31	12 511 814,00
I	Produits en cours	5 169 930,77		5 169 930,77	7 696 809,05
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	<b>Créances de l'actif circulant→[G]</b>	<b>179 281 884,96</b>	<b>77 020 415,92</b>	<b>102 261 469,04</b>	<b>138 943 026,19</b>
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	6 245 611,05		6 245 611,05	12 571 667,62
I	Clients et comptes rattachés	53 516 755,67	14 660 198,59	38 856 557,08	63 668 138,48
R	Personnel	310 619,00		310 619,00	57 469,00
C	Etat	33 354 837,25		33 354 837,25	39 007 628,66
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	85 650 732,76	62 360 217,33	23 290 515,43	22 349 205,10
A	Comptes de régularisation- Actif	203 329,23		203 329,23	1 288 917,33
N	<b>Titres valeurs de placement→[H]</b>	<b>4 005 852,25</b>		<b>4 005 852,25</b>	<b>4 005 852,25</b>
T	<b>Ecart de conversion actif→ [I]   Eléments circulants</b>	<b>10 403,81</b>		<b>10 403,81</b>	
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>200 339 295,10</b>	<b>77 020 415,92</b>	<b>123 318 879,18</b>	<b>163 157 501,49</b>
T	<b>Trésorerie-Actif</b>	<b>1 096 758,35</b>		<b>1 096 758,35</b>	<b>4 984 668,48</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
S	Banques, T.G et C.C.P	787 885,58		787 885,58	4 757 923,08
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	194 072,77		194 072,77	111 945,40
.	<b>TOTAL III</b>	<b>1 096 758,35</b>		<b>1 096 758,35</b>	<b>4 984 668,48</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>621 918 601,73</b>	<b>209 244 232,37</b>	<b>412 674 369,36</b>	<b>465 424 254,55</b>

Bilan (Passif)  
(Modèle Normal)

STROC INDUSTRIE SA SA

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-274 084 906,44</b>	<b>-263 236 011,21</b>
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
N	Ecarts de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
C	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-651 239 008,99	-597 809 999,95
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	-10 848 895,23	-53 429 009,04
T	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>-274 084 906,44</b>	<b>-263 236 011,21</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>160 005 704,20</b>	<b>137 530 136,81</b>
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	160 005 704,20	137 530 136,81
N	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
T	<b>Ecarts de conversion-passif (E)</b>		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>-114 079 202,24</b>	<b>-125 705 874,40</b>
P	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>424 769 278,53</b>	<b>457 810 655,23</b>
A	Fournisseurs et comptes rattachés	209 629 346,32	256 530 764,73
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	9 276 632,53	9 121 767,78
S	Personnel	5 001 171,52	9 708 443,41
I	Organismes sociaux	33 783 924,84	46 069 685,03
F	Etat	136 863 213,47	105 587 018,77
C	Comptes d'associés	16 286 408,12	17 438 255,10
I	Autres créanciers	1 842 372,65	1 848 727,42
R	Comptes de régularisation passif	12 086 209,08	11 505 992,99
C	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>14 189 505,61</b>	<b>28 566 182,97</b>
U	<b>Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>258 703,59</b>	<b>363 680,46</b>
L	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>439 217 487,73</b>	<b>486 740 518,66</b>
A	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>87 536 083,87</b>	<b>104 389 610,29</b>
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
S	Banques (Soldes créditeurs)	87 536 083,87	104 389 610,29
.	<b>TOTAL III</b>	<b>87 536 083,87</b>	<b>104 389 610,29</b>
.	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>412 674 369,36</b>	<b>465 424 254,55</b>

(1)Capital personnel débiteur.

(2)Bénéficiaire(+),déficitaire(-).

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

STROC INDUSTRIE SA SA

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
				3 = 2 + 1	4
E X P L O I A T I O N	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>71 211 107,94</b>		<b>71 211 107,94</b>	<b>52 156 695,95</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	57 699 873,93		57 699 873,93	31 747 986,55
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>57 699 873,93</b>		<b>57 699 873,93</b>	<b>31 747 986,55</b>
	Variation de stocks de produits (1)	-2 526 878,28		-2 526 878,28	2 532 211,23
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				1 457 805,28
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	16 038 112,29		16 038 112,29	16 418 692,89
	<b>Total I</b>	<b>71 211 107,94</b>		<b>71 211 107,94</b>	<b>52 156 695,95</b>
A T I O N	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>75 733 036,36</b>	<b>895 751,04</b>	<b>76 628 787,40</b>	<b>80 737 133,87</b>
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	17 064 288,03	225 845,30	17 290 133,33	13 010 810,60
	Autres charges externes	6 552 072,88	230 493,15	6 782 566,03	6 463 985,58
	Impôts et taxes	942 446,54		942 446,54	855 456,15
	Charges de personnel	40 516 815,42	439 412,59	40 956 228,01	23 767 084,62
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	10 657 413,49		10 657 413,49	36 639 796,92
	<b>Total II</b>	<b>75 733 036,36</b>	<b>895 751,04</b>	<b>76 628 787,40</b>	<b>80 737 133,87</b>
F I N A N C I E R	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-4 521 928,42</b>	<b>-895 751,04</b>	<b>-5 417 679,46</b>	<b>-28 580 437,92</b>
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>85 978,87</b>		<b>85 978,87</b>	<b>465 656,20</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	6 472,89		6 472,89	64 728,94
	Interêts et autres produits financiers	75 054,42		75 054,42	87 286,41
	Reprises financières : transfert charges	4 451,56		4 451,56	313 640,85
	<b>Total IV</b>	<b>85 978,87</b>		<b>85 978,87</b>	<b>465 656,20</b>
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5 238 228,56</b>	<b>-20 946 306,08</b>	<b>-15 708 077,52</b>	<b>12 311 725,85</b>
V	Charges d'interêts	5 201 408,29	-20 946 306,08	-15 744 897,79	11 985 656,32
	Pertes de change	21 964,90		21 964,90	326 069,53
	Autres charges financières				
	Dotations financières	14 855,37		14 855,37	
	<b>Total V</b>	<b>5 238 228,56</b>	<b>-20 946 306,08</b>	<b>-15 708 077,52</b>	<b>12 311 725,85</b>
VI	<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-5 152 249,69</b>	<b>20 946 306,08</b>	<b>15 794 056,39</b>	<b>-11 846 069,65</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-9 674 178,11</b>	<b>20 050 555,04</b>	<b>10 376 376,93</b>	<b>-40 426 507,57</b>

1)Variation de stock : Stock final-Stock initial : Augmentation(+); Diminution(-)

2)Achats revendus ou achats consommés : Achats - variation de stock.

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)  
(Suite)

STROC INDUSTRIE SA SA

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			3 = 2 + 1
	VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-9 674 178,11</b>	<b>20 050 555,04</b>	<b>10 376 376,93</b>	<b>-40 426 507,57</b>
N O N C O U R A N T	VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>29 274 969,00</b>		<b>29 274 969,00</b>	<b>2 745 171,55</b>
		Produits des cessions d'immobilisations				
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	28 288 829,66		28 288 829,66	1 723 428,10
		Reprises non courantes ; transferts de charges	986 139,34		986 139,34	1 021 743,45
		<b>Total VIII</b>	<b>29 274 969,00</b>		<b>29 274 969,00</b>	<b>2 745 171,55</b>
C O U R A N T	IX	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>49 902 720,85</b>	<b>81 099,31</b>	<b>49 983 820,16</b>	<b>15 539 801,02</b>
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	49 555 752,85	81 099,31	49 636 852,16	9 076 652,59
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	346 968,00		346 968,00	6 463 148,43
		<b>Total IX</b>	<b>49 902 720,85</b>	<b>81 099,31</b>	<b>49 983 820,16</b>	<b>15 539 801,02</b>
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>-20 627 751,85</b>	<b>-81 099,31</b>	<b>-20 708 851,16</b>	<b>-12 794 629,47</b>	
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>-30 301 929,96</b>	<b>19 969 455,73</b>	<b>-10 332 474,23</b>	<b>-53 221 137,04</b>	
XII	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>516 421,00</b>		<b>516 421,00</b>	<b>207 872,00</b>	
XII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>-30 818 350,96</b>	<b>19 969 455,73</b>	<b>-10 848 895,23</b>	<b>-53 429 009,04</b>	
XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>100 572 055,81</b>		<b>100 572 055,81</b>	<b>55 367 523,70</b>	
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>131 390 406,77</b>	<b>-19 969 455,73</b>	<b>111 420 951,04</b>	<b>108 796 532,74</b>	
XVI	<b>RESULTAT NET   (total des produits-total des charges)</b>	<b>-30 818 350,96</b>	<b>19 969 455,73</b>	<b>-10 848 895,23</b>	<b>-53 429 009,04</b>	



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1<sup>er</sup> étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

# STROC INDUSTRIE S.A.

**Rapport Général des commissaires aux comptes**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

**Aux actionnaires STROC INDUSTRIE SA**  
145, Z.I Sahel B.P. 19  
Had Soualem  
**Casablanca**

**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**  
**Audit des états de synthèse**

**Opinion avec réserve**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société STROC INDUSTRIE S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de MAD **(274 084 906)** dont une perte nette de MAD **(10 848 895)**. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme précisé au niveau de nos rapports au titre des exercices précédents, nous rappelons l'incertitude qui touche la continuité d'exploitation de la société STROC :

- En effet, le 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde et en date du 09 mai 2019, cette mise en sauvegarde a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé l'annulation du plan de sauvegarde et a décidé de faire basculer le société STROC INDUSTRIE en redressement judiciaire.

Aussi, les comptes annuels ont été préparés par la direction et arrêtés par le conseil d'administration de la société STROC dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date et selon le principe de continuité d'exploitation. A la date du présent rapport, les événements survenus relatifs à l'évolution des effets de la crise liée au Covid-19 font peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la société.



A ce jour, aucun plan de continuation de votre société n'a encore été validé. Les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devrait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants ayant contribué significativement à la formation du résultat déficitaire avant impôts de 10 MMAD réalisé au titre de l'exercice du 31 Décembre 2021 :

- L'annulation de certaines dettes et créances vis-à-vis de clients, fournisseurs ou organismes sociaux, soit du fait de leur prescription ou sur la base de jugement ou encore suite à des protocoles d'accord signés avec les tiers concernés. Cette situation s'est traduite par la constatation de charges et produits non courants pour des montants respectifs de 18 361 KMAD et 28 289 KMAD, soit un impact net positif sur le résultat avant impôt de 9.928 KMAD ;
- L'annulation des charges financières décomptées par les banques depuis la mise en place de la procédure de sauvegarde pour un montant de 20 946 KMAD;
- Le provisionnement de pénalités et majorations fiscales ainsi qu'un rappel d'impôt pour un montant total de 31 154 KMAD comptabilisé en tant que « Charges non courantes »

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1<sup>er</sup> étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2022.

#### Les Commissaires aux comptes

**EL MAGUIRI & ASSOCIÉS**

**Issam EL MAGUIRI**  
Associé

**EL MAGUIRI & ASSOCIÉS**  
5, Rue Pléiades Rés. Imrane  
N° 5 - Casablanca

**BDO SARL**

**Zaharia FAHIM**  
Associé

**B.D.O Sarl**  
19, Bd Abdelmoumen  
Bureau n°39 - Casablanca  
- N.S -